

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS, Mme BRAILLON Eliane Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 01/07/2022

9. Convention d'assistance juridique entre la commune de Boisseuil et Maître Anne Monpion.

Jusqu'à aujourd'hui lorsque la commune de Boisseuil souhaitait une assistance juridique pour des questions ou des contentieux, elle faisait appel à Maître Anne Monpion sous la forme de demande de devis.

Afin de réduire les formalités administratives et d'éviter de demander des devis pour chaque prestation, il est proposé de signer une convention avec Maître Anne Monpion d'une durée d'un an pour les prestations suivantes :

- rédaction des notes en réponse aux questions juridiques posées par la commune,
- rédaction de consultation sur des questions complexes,
- travail préventif d'assistance juridique en amont d'une prise de décision,
- assistance et représentation dans les contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires.

Les missions décrites ci-dessus donneront lieu au versement d'honoraires d'un taux horaire fixé à 160 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec Maître Anne Monpion ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

